

RECONSTRUIRE L'ECOLE, REVALORISER NOS METIERS

EDITORIAL

Cette publication s'adresse à tous ceux, stagiaires ou néotitulaires, qui entrent dans le métier.

Dans l'Education, le nouveau Gouvernement affiche une volonté de rupture avec la politique de ses prédécesseurs marquée par le désengagement de l'Etat, les suppressions massives de postes et les réformes ségrégatives et rétrogrades. La décision de « sanctuariser » l'Education, l'abrogation du décret sur l'évaluation vont dans le sens d'un apaisement vis à vis d'un Second degré sorti exsangue de 5 années de politique ultra libérale d'une violence inouïe.

En ce qui concerne les stagiaires, la décision du Ministre Vincent Peillon de leur accorder une décharge sans heure supplémentaire est une première avancée.

Pour autant, cette décision ne règle pas le fond du problème :

- Les stagiaires restent des moyens d'enseignement, affectés sur des supports réservés soustraits de du mouvement intraacadémique ou de la phase d'ajustement (affectations TZR).

- La décharge de service n'est pas compensée en heures postes. Elle risque donc de se traduire par une augmentation des HS pour les titulaires, voire pour ... les stagiaires eux-mêmes. A cet égard, le Recteur de Versailles ne laisse planer aucune ambiguïté.

Pour le SNES, l'enjeu majeur immédiat et à la rentrée, est bien le respect absolu de la décharge des stagiaires et la transformation des HS en heures postes.

Il continue également d'exiger le retour à une véritable année de stage (1/3 de service et 2/3 de formation) et le rétablissement des moyens budgétaires stagiaires supprimés depuis 2010.

Pour les néotitulaires qui débutent sur ZR, la situation à la rentrée sera encore plus dégradée. Ex-stagiaires devenus pour la plus grande partie TZR à l'Intra, ils continueront de payer le prix fort de la politique de destruction du Service public d'Education et les conséquences d'une politique rectorale qui n'a eu de cesse de flexibiliser les conditions de travail des TZR et de bafouer leurs droits individuels et collectifs.

La prochaine rentrée se fera dans le Second degré sur les bases imposées par le précédent Ministère. Contrairement aux revendications du SNES contenues dans son plan d'urgence, la quasi totalité des réformes contestées reste en place : LPC et socle commun en collège, réforme des lycées, de la voie technologique, dispositif ECLAIR, management des établissements....

Les annonces en postes supplémentaires sont très en deçà des besoins réels et de la nécessité de commencer d'endiguer, sans plus tarder, la crise aiguë des recrutements et celle du remplacement. Quant aux pré-recrutements, pour l'instant le Ministère reste muet sur cette question...

La loi d'orientation et de programmation doit être débattue au Parlement à l'automne prochain.

Dès ce mois de juillet, les discussions s'ouvrent avec les organisations syndicales.

Le SNES y mesurera la volonté de rupture du Ministère et y portera dans le cadre du projet éducatif qu'il défend, une conception ambitieuse du système éducatif et du Service public d'Education, en particulier en matière de formation et d'entrée progressive dans le métier.

Ces exigences nous aurons à les faire entendre et respecter ensemble.

Il est donc essentiel de ne pas rester isolé. Cette publication vous invite, si ce n'est déjà fait, à rejoindre le SNES, syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées.

Le SNES sera présent le 28 août lors des journées d'accueil des stagiaires. N'hésitez pas à solliciter ses militants !

Il organise aussi des réunions et des stages en septembre et en octobre. Soyez nombreux à venir y participer !

Nous souhaitons à chacun d'entre vous une chaleureuse bienvenue syndicale dans le métier et une rentrée revendicative aux côtés du SNES.

Marie-Damienne Odent / Michel Vialle / Pascale Boutet, co-secrétaires généraux

Dossier réalisé par les secteurs Emploi et Entrer dans le métier de la section académique :

Laurent Boiron, Pascale Boutet, Dominique Carlotti, Marie Chardonnet, Baptiste Eychart, Mélanie Javaloyès, Sophie Macheda, Nadège Muzard, Philippe Levy, Marie-Damienne Odent, Claudette Valade, Michel-Bernard Vialle avec la participation de Eric Mocher et Myriam Descamps.